

Le Petit Cosméen

BULLETIN MUNICIPAL - N° 85



FOCUS



UNE NOUVELLE DOCTORESSE EXERCE AU CABINET MÉDICAL

Arrivée fin juin, Roberta Jianu vient compléter l'offre de soins sur la commune. Installée officiellement dans le cabinet médical, Roberta Jianu est de nationalité Roumaine. Après avoir pratiqué pendant 7 ans comme médecin généraliste en Irlande et 15 ans comme médecin de famille dans son pays d'origine, la nouvelle praticienne a choisi notre commune parmi d'autres possibilités offertes sur le territoire de la CDC Maine Saosnois. Elle sera logée gracieusement pendant un certain temps par la communauté de communes qui nous loue une maison. Il est à rappeler que depuis le 15 Juillet de cette année le cabinet médical est passé communautaire mais les locaux situés au n° 43 bis de la Place des Promenades restent la propriété de la commune.

Roberta Jianu reçoit la patientèle tous les jours de 9h à 13h et de 14h à 18h sauf le mercredi où elle n'exerce qu'en matinée. Le cabinet est fermé le samedi.

Désormais le Centre de Santé dispose de deux médecins de spécialité différente.

*« Encore une fois, l'arrivée de ce nouveau médecin prouve l'attrait de la commune qui multiplie ses offres de services. Sur le plan de la santé, Saint Cosme en Vairais présente des possibilités dans presque tous les domaines médicaux : infirmières, médecins, pharmacien, kinésithérapeute, ostéopathe, etc. »
souligne Philippe Richard. »*



EDITO

Nous voici déjà dans la deuxième moitié de notre mandature.

Ce mandat est atypique par bien des aspects.

Nous l'avons débuté dans le cadre d'une crise sanitaire particulière.

Ensuite est arrivée une crise géopolitique internationale qui engendre la flambée des prix énergétiques, le retour de l'inflation et des tensions sociales ; sans oublier le défi climatique auquel nous devons faire face.

Depuis le début ce n'est qu'une succession de crises.

Aussi, plus que jamais, nous avons besoin de cohésion sociale, d'esprit civique et de respect de l'autorité sous toutes ses formes.

Jamais autant de maires n'ont démissionné. Gérer une commune, en faisant face à la complexité des procédures, à la rareté des moyens, aux intérêts particuliers qui ne se soucient guère de l'intérêt général, à l'individualisme virant parfois au manque de respect, exige de la résistance et un engagement de chaque instant !

Malgré tout, vous élus agissez en responsabilité, travaillez sur des projets, avec pour objectif la bonne gestion des deniers publics tout en améliorant notre cadre de vie.

Nous réduisons la dette communale bien que notre capacité d'autofinancement soit réduite.

Les taux de fiscalité communale n'ont pas augmenté depuis quatre ans. Seul l'état a décidé d'une augmentation de plus de 7% cette année pour tenir compte de l'inflation.

Nos bâtiments publics vieillissent. Nous devons, impérativement, continuer à les entretenir et à investir en réalisant des travaux de rénovation, de réhabilitation voire de construction si nécessaire.

Plusieurs investissements importants sont en phase d'étude. Nous aurons, pour cela, besoin de co-financements pour éviter le recours à l'emprunt.

Parmi les sujets qui mobilisent toute notre énergie, il y a entre autres : le réaménagement du centre bourg, le futur Centre de Secours, la future résidence réservée aux personnes âgées, l'isolation thermique de certains bâtiments, l'installation de professionnels de santé et l'ouverture de nouveaux commerces.

L'entretien de la voirie reste une priorité pour la collectivité, néanmoins vu le nombre de kilomètres linéaires que nous avons à entretenir (plus de 40 kms), les membres de la commission ont travaillé sur un document qui indique, en toute objectivité, les priorités en termes de travaux.

Bien conscientes des problématiques d'insécurité routière sur notre commune (vitesse excessive, rodéo urbain, non-respect du code de la route) les commissions « voirie » et « sécurité » réfléchissent à des dispositifs ou à certaines modifications des règles de circulation.

Les violences, les vols, les dégradations auxquels nous sommes confrontés doivent être condamnés avec vigueur. Aussi nous travaillons régulièrement avec les services de gendarmerie.

En ce mois de septembre, les associations ont débuté leurs activités dans leurs différentes disciplines et ce pour notre plus grand plaisir.

La rentrée scolaire s'est déroulée sans encombre, les effectifs évoluent c'est pourquoi nous avons bénéficié d'une ouverture de classe en élémentaire.

Malheureusement, notre fête annuelle n'a pas eu lieu.

Des bruits circulent, il faut raison garder.

Non, la municipalité n'est pas responsable de cette situation.

Nous remercions toutes les forces vives de notre commune, elles contribuent à son attractivité !

Restant à votre disposition.

Philippe RICHARD, Votre Maire

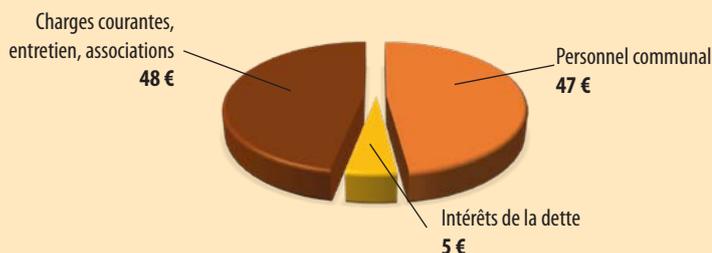


VIE MUNICIPALE



LE BUDGET MUNICIPAL

Dépenses réelles de fonctionnement (pour 100 €)



Dépenses réelles d'investissement (pour 100 €)



FISCALITÉ

Pas d'augmentation des taux communaux de la taxe foncière 2023

Lors du vote du budget les élus ont décidé de ne pas augmenter les taux de la taxe foncière : 39,26 % en foncier bâti et 30,68 % en foncier non bâti. Depuis la disparition

de la taxe d'habitation en 2021, la part départementale revient à la commune. En 2020, en foncier bâti, le taux communal était de 18,54 % et le taux départemental de 20,72 %. En 2021, le taux communal était de 39,26 % et pas de taux départemental.

Ces taux sont appliqués sur une base locative fixée par l'administration fiscale. Dans la loi de finances 2023, cette base locative a été augmentée de 7,01 % contre 3,34 % l'an passé, ce qui aura pour conséquence une hausse de la taxe foncière de 2023, même si les taux communaux n'ont pas varié.



DU CHANGEMENT AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Lors du conseil municipal du mois de juin, il a été procédé à quelques modifications au niveau des missions de deux élus. Alain Paris qui était précédemment conseiller délégué aux associations, est désormais élu adjoint en charge de la voirie et de l'assainissement. Il est toujours secondé par Pierre Fortin, conseiller délégué. « C'est mon premier mandat en tant qu'élu dans la commune. Quand j'ai donné mon accord lors des dernières élections, je souhaitais être simplement conseiller. C'est inattendu de me retrouver au poste d'adjoint. Cependant, je me suis engagé auprès des habitants et je respecte cet engagement. Je connais bien la

commune car je suis originaire de Saint Cosme en Vairais. Dans mes nouvelles prérogatives, je souhaite beaucoup m'appuyer sur l'ensemble des membres de la commission. J'espère mener à bien tous les chantiers et mettre en œuvre ce pourquoi notre équipe a été élue. »

Lors de cette même séance, Karine Bergua a été nommée conseillère déléguée aux associations succédant ainsi à Alain Paris. Pour la jeune femme c'est aussi son premier mandat d'élue municipale. Autre point commun avec Alain Paris, Karine, lorsqu'elle s'est engagée dans la gestion de la municipalité, souhaitait simplement apporter ses compétences en tant que conseillère. « C'est une grande surprise de me retrouver missionnée auprès des associations. Cependant étant moi-même investie depuis plusieurs années dans le monde associatif local en tant que représentante des parents d'élèves, au conseil des écoles puis au conseil d'administration du collège et membre actif de l'association « La Compagnie de Vair », je connais bien

le milieu du bénévolat. Je suis, aussi, au sein du Conseil Municipal, la référente en ce qui concerne le bourg de Contres. Mes nouvelles fonctions me plaisent énormément et je ferai en sorte de mener à bien nos orientations en matière d'activités culturelles et sportives. La commune possède un milieu associatif dynamique et riche. Les 25 associations qui œuvrent pour l'image de Saint Cosme en Vairais, dans tous les domaines, méritent de notre part une oreille attentive et je m'efforcerai d'être à leur écoute et de favoriser la communication entre-elles et les élus. C'est un travail d'importance mais je relève le défi. »



VIE ASSOCIATIVE

LE COMITÉ DES FÊTES



Le Comité des Fêtes est mis en sommeil.

Face au manque de bénévoles, les 6 membres restants dans le bureau ont décidé de démissionner. Ce qui a malheureusement eu pour conséquence d'annuler

l'ensemble des manifestations prévu par la structure associative pour le dernier trimestre de l'année.

« C'est dommage car Le Vairais en Fête est un grand rassemblement populaire et festif, attendu par tous les Cosméens et au-delà » indique Monsieur Le Maire.

Une assemblée générale extraordinaire, convoquée le mardi 5 septembre 2023 par les derniers membres du bureau, a fait le constat qu'il n'y avait plus assez de bénévoles pour organiser une manifestation de telle importance. Seules deux personnes ont souhaité, lors de cette réunion, reprendre la direction de l'association. Toutefois, cela semble être incompatible avec les statuts déposés en préfecture qui stipulent un minimum de 4 personnes au sein du bureau.

La municipalité, faute de visibilité et en l'absence d'un nombre suffisant de repreneur prévoit d'organiser, une réunion publique, afin de relancer certaines activités, notamment la fête de la Saint-Jean à Contres et les 2 jours du Vairais.

« Je regrette cette situation. Les anciens dirigeants bénévoles du Comité des Fêtes nous ont mis devant le fait accompli et n'ont pas compris notre position qui avait comme simple objectif de leur rappeler les règles légales en vigueur, en matière de conduite à tenir par l'ensemble des associations lors de l'organisation de leurs manifestations publiques. » précise le maire, Philippe Richard.



FORUM DES ASSOCIATIONS 2023

Ce samedi 2 septembre, le Complexe Culturel Atlantis a servi d'écrin toute la matinée pour montrer à la population le dynamisme et la richesse du tissu associatif local. Pour l'occasion, 18 associations sur les 25 qui œuvrent sur la commune avaient répondu présentes à Karine Bergua, nouvelle conseillère déléguée aux associations, qui coordonnait pour la première fois cette manifestation annuelle.

« Le public aussi a répondu présent et c'est une bonne chose. Cela prouve que les Cosméens et les Cosméennes ont

à cœur que le système associatif soit un acteur important de la vie communale. Plusieurs adhésions nouvelles ont été enregistrées, par la plupart des structures présentes, pour la saison qui débute et d'ores et déjà le nombre de bénévoles souhaitant apporter leur concours à leur fonctionnement s'est fait connaître. Nous allons renouveler cette opération en 2024 et je peux même indiquer que la date du 7 septembre prochain est arrêtée. Enfin, ce regroupement est aussi l'occasion pour les associations d'échanger entre-elles et d'élaborer des projets en commun. » indique Karine Bergua avant d'ajouter

que le calendrier annuel des différentes manifestations qui se dérouleront dans la commune l'an prochain, a eu lieu le 19 octobre 2023 dans la salle du conseil de la Mairie.



LA MAIRIE SOUTIEN LES ASSOCIATIONS

La mairie reste très présente auprès des associations forces vives de l'attractivité de la commune : financièrement avec une enveloppe allouée aux subventions de 17 686.93€ pour 2023, humainement avec l'aide précieuse des agents du service technique et techniquement avec la mise à disposition des salles et du matériel.

Comité des fêtes	4 600,00 €	La Patriote de Bonnétable	300,00 €
Centre Culturel et Animations du Vairais	3 650,00 €	Polleniz	296,93 €
Aéro Sporting Club	1 500,00 €	Club des Chemins de Vair	150,00 €
Tennis Club Cosméen	1 300,00 €	Association des Parents d'élèves	120,00 €
Amicale Laïque	1 000,00 €	Soleil d'Automne du Vairais	100,00 €
Les Masqués du Vairais	1 000,00 €	Les Randonneurs du Vairais	100,00 €
Patrimoine du Vairais	950,00 €	Le gymnastique Volontaire	100,00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	700,00 €	Ensemble pour Océane	100,00 €
Full Gas Moto Club	650,00 €	UNC / AFN	100,00 €
Les Pros du Vairais	500,00 €	Gardons et truites du Saosnois	90,00 €
Comité des Animations et Expositions Agricoles du Vairais	300,00 €	Syndicat défenses ennemis des cultures	80,00 €

ÉCOLES - COMMERCE

LA RENTRÉE 2023

■ Les Effectifs 2023

École maternelle Joël Sadeler : 75 élèves répartis sur 4 classes
14 enfants en TPS/PS, 20 enfants en PS/MS, 20 enfants en MS/GS1 et 21 enfants en MS/GS2.

École élémentaire Claude Bouchard : 125 élèves (soit 7 de plus que l'an dernier) répartis sur 6 classes
20 enfants en CP, 18 enfants en CP/CE1, 20 enfants en CE1, 17 enfants en CE2, 26 enfants en CM1 et 24 enfants en CM2.
Du fait du nombre d'inscrits, l'école retrouve une classe supplémentaire qu'elle avait perdue en 2015. Au cours des vacances scolaires, la municipalité a refait à neuf une classe pour accueillir les élèves dans les meilleures conditions. Une nouvelle enseignante a rejoint l'équipe en la personne d'Emilie Fourré qui aura en charge les classes de CP/CE1.

Collège Véron de Forbonnais : 198 élèves répartis sur 5 niveaux 32 élèves en 6ème, 50 élèves en 5ème, 56 élèves en 4ème, 47 élèves en 3ème et 13 élèves en classe Ulis.

■ Le transport scolaire

Le transport scolaire subit quelques changements. Pour une meilleure sécurité des enfants qui utilisent les transports en car pour se rendre dans les écoles maternelle et élémentaire, l'arrêt et le dépôt se situent désormais « rue des écoles » et non plus sur la place Saint Damien. Un abribus vient d'être installé à cet endroit. Un personnel ATSEM est présent pour récupérer les enfants à la sortie et la montée du car.

■ La Restauration scolaire

La Loi EGAlim

La loi du 30 octobre 2018 portant sur l'agriculture et l'alimentation, dite EGAlim, prévoit un ensemble de mesures concernant notamment la restauration scolaire. Cette loi dite « EGAlim 2 » vient compléter et renforcer la loi du 30 octobre 2018 (dite « EGAlim »), dont l'objectif était d'améliorer l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire.

Depuis 2022, la commune de Saint Cosme en Vairais s'applique à mettre en œuvre cette loi au niveau du restaurant scolaire.

Pour répondre aux objectifs de cette loi, des mesures inédites et très ambitieuses doivent être mises en place, telles que :

• L'approvisionnement en produits durables et de qualité :

Cette loi impose d'atteindre au moins 50% de produits durables et de qualité, dont 20% de produits biologiques.

• La diversification des sources de protéines

Cette loi préconise l'augmentation de la part des protéines végétales dans les repas.

Les restaurants scolaires doivent proposer un menu végétarien au moins une fois par semaine.



• La lutte contre le gaspillage alimentaire

Chaque restaurant collectif, public ou privé, doit mettre en place une démarche de progrès à partir d'un diagnostic.

• L'interdiction des plastiques

Les dispositions de la loi EGAlim prévoient également l'interdiction d'utiliser des bouteilles d'eau plate en plastique, l'interdiction de la mise à disposition, d'ustensiles à usage unique en matière plastique du type gobelets, pailles, assiettes, couverts et l'interdiction de l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe ou de service en matière plastique dès le 1er janvier 2025 dans les restaurants scolaires.

■ Les tarifs

Malgré toutes les contraintes imposées par cette loi EGAlim et malgré l'augmentation du coût des matières premières (alimentation, énergie, eau...) la municipalité fait l'effort de ne pas augmenter les tarifs de la cantine lors cette nouvelle rentrée.

École maternelle : 3,80€ le repas

École élémentaire : 4.00€ le repas (si forfait) et 4,80€ le repas (à la carte)

Pour information le restaurant scolaire de Saint Cosme en Vairais a servi près de 19 000 repas en 2022.

LA FERME DES CHAMPS-ROMET S'INSTALLE EN CENTRE BOURG

La nouvelle boutique des Champs-Romet a été officiellement inaugurée à la fin du mois de mars dernier.

C'est devant un parterre fourni d'autorités, d'élus, d'artisans locaux et de la population cosméenne que le maire, Philippe Richard, a annoncé l'ouverture au public de ce nouveau commerce.

« L'ouverture de ce commerce de bouche est un événement majeur pour notre collectivité. C'est un nouvel élan pour notre cœur de bourg. Assurer et maintenir les services de première nécessité et de proximité sur notre commune est un véritable défi. » Comme de nombreuses communes rurales, Saint Cosme en Vairais, a vu pendant des décennies, ses commerces fermer petit à petit. Aujourd'hui, nous constatons la volonté de retour vers la bonne bouffe. La clientèle veut connaître l'origine des produits qu'elle achète. L'absence de commerce, handicape le maintien de

la population et joue un rôle très important sur l'attractivité de la commune. Pour l'équipe municipale, l'idée est de rénover le centre bourg pour répondre à la demande de la population et d'y recevoir un commerce de bouche conformément aux résultats de l'enquête menée il y a quelques mois. Nous avons eu l'opportunité d'acquérir les anciens locaux « Marchand » afin de les réhabiliter pour les mettre en location à un faible prix. Dès le début de notre projet, les responsables de la ferme des Champs-Romet nous ont fait part de leur intérêt. Cette structure répondant à nos attentes de circuit court et d'offre de produits, nous nous sommes entendus. Les travaux de réhabilitations ont été effectués par des artisans locaux et grâce à nos partenaires, l'engagement financier de la commune a été fortement adouci. Le coût total de l'opération est de 104 000 € mais nous avons obtenu 83 094 € de subventions de la part de l'Etat, de la Région et du Département. La SARL

CR DISTRI, nos locataires, ont fait, eux aussi, d'énormes investissements et je tiens à souligner leur implication. Je ne doute pas que les Cosméens sauront apprécier le travail des Champs-Romet.

« Pourquoi avoir inauguré la boutique des Champs-Romet et pas la nouvelle auto-école ?

Cette question a souvent été posée. L'auto-école est un projet privé alors que l'ouverture de la ferme des Champs-Romet est un projet municipal. »



ACTUALITÉS

CLIN D'ŒIL À JEAN-YVES DEBONT ET À L'A.S.C.



Pour Jean-Yves Debont, l'engagement dans l'équipe de foot locale est un vrai contrat de fidélité. Depuis qu'il a signé sa première licence au sein de l'Aéro Sporting Club, Jean-Yves n'en est jamais parti. De plus, ses enfants et ses

petits-enfants ont suivi son exemple. Désormais, c'est la 3^è génération de la famille Debont qui défend et joue sous les couleurs du club Cosméen. Jean-Yves, quant à lui, est toujours présent et actif au sein de l'association. Arrivé sur la commune pour travailler à la Caisse d'Épargne en 1981, il s'inscrit en tant que joueur. Il ne tarde pas à prendre rapidement des responsabilités au sein de l'A.S.C., en particulier auprès des jeunes dès 1982.

En 1987, il est nommé responsable de cette tranche d'âge. Aujourd'hui, il en est toujours la cheville maîtresse au sein du club de foot. Jean-Yves est élu trésorier en 1985, date de sa rentrée dans le bureau. Il conservera cette fonction

jusqu'en 2006 avant de devenir trésorier adjoint. Pendant 3 années, de 1995 à 1998, le club lui confie la responsabilité de l'équipe 1^{ère} puis celle de l'équipe B jusqu'en 2022. Son fils est actuellement joueur chez les Vétérans. Dorénavant, Jean-Yves consacre beaucoup de son temps à l'encadrement du club pour les jeunes.

Son petit-fils Teddy Debont, âgé de 14 ans, représente la nouvelle génération de la famille et évolue dans les U15. Comme son grand-père avant lui et ensuite son père, Teddy prendra peut-être, dans quelques temps, la relève dans les instances dirigeantes du club qui tient tant au cœur de Jean-Yves.

HOMMAGE À GÉRARD BERNET, DONATEUR DE SES BIENS À LA COMMUNE

Gérard Bernet, originaire et résidant à Saint Cosme en Vairais, dans une maison individuelle, située dans une zone pavillonnaire, est décédé il y a quelques temps. Attaché à sa commune de naissance, le défunt a légué l'ensemble de ses biens à la collectivité sous la simple contrainte, pour cette dernière, d'entretenir et fleurir sa tombe ainsi que celle de ses parents. L'ensemble des biens, comportant un pavillon résidentiel de plain-pied et deux comptes en banque distincts d'un montant total de cent soixante-six mille euros, ont été acceptés lors d'un conseil municipal en début d'année 2023. Les choses étant maintenant actées officiellement, il a été décidé lors du conseil municipal du 11 octobre dernier, de

remercier Gérard Bernet pour son geste et de lui rendre hommage en attribuant son nom à l'esplanade située devant son ancien domicile. La cérémonie commémorative devrait avoir lieu prochainement.



PENSÉE DU MOMENT

« N'attendez pas d'être heureux pour sourire.
Souriez plutôt afin d'être heureux ».
Edward L. Kramer

Mairie de Saint Cosme en Vairais :

Horaires d'ouverture : Ouverture au public tous les jours du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et le lundi, mercredi et vendredi après-midi de 13h30 à 17h00. Permanence téléphonique uniquement les lundi, mercredi et vendredi après-midi.

Attention, pour diffuser vos informations dans le prochain bulletin municipal, contactez-nous avant le 25 décembre 2023 par mail à l'adresse suivante : adjoints@stcosmeenvairais.fr

LE PETIT COSMÉEN

Directeur de la Publication : Philippe Richard
Maire de Saint Cosme en Vairais
53 bis, rue nationale - 72110 St Cosme en Vairais
Tél. 02 43 97 55 44

Site : www.mairiesaintcosmeenvairais.fr

Mairie Saint Cosme en Vairais

Conception et impression :

Imprimerie CRES - Bonnétable

Crédits photos : ville de Saint Cosme en Vairais